



Note aux parents, futurs parents, membres désireux de soumettre une demande d'aide financière pour le règlement des scolarités de leurs enfants pour l'année scolaire 2021-2022

Vous êtes sévèrement impactés par la crise économique causée par l'épidémie de la Covid-19 et le revenu disponible de votre ménage, les réserves et autres aides à votre disposition ne sont pas suffisants, au point de vous conduire à remettre en question la scolarisation de votre/vos enfants aux Petits Futés, à l'Ecole du Centre ou au Collège Pierre Poivre. Nous vous invitons à vous faire connaître en adressant un courriel à l'une des adresses suivantes : sarnulphy@ecoleducentre.org ou penoel@ecoleducentre.org

Le Comité de Direction de l'Association Ecole du Centre (AEC) a créé un fonds de soutien Covid-19, afin d'aider financièrement le paiement des frais de scolarité de ceux de ses membres se retrouvant dans une situation difficile à la suite de cette crise économique.

La gestion du fonds de soutien Covid-19 a été confiée à un Comité de Soutien Covid-19 constitué de membres des Comités de Direction de l'AEC et de l'APEC. Ce Comité de Soutien est le seul habilité à recevoir, analyser et statuer sur les demandes. Il rend compte au Comité de Direction de l'AEC uniquement sur les évolutions, l'état financier du fonds et les données statistiques consolidées utiles à la définition de la stratégie de l'établissement.

Ce Comité et l'établissement garantissent la confidentialité des données privées qui lui seront soumises et qui, en aucun cas, ne sauraient être partagées avec des tiers, pour quelque motif que ce soit.

Les principales caractéristiques de l'aide accordée sont les suivantes :

- Eligibilité :
 - Le ménage doit avoir subi une perte de revenus due à la situation sanitaire actuelle.
 - La famille doit être membre de l'AEC.
 - Si vous avez la nationalité Française, vous devez en premier lieu solliciter une aide auprès de l'Ambassade de France en déposant un dossier rapidement. Il vous est possible de déposer également un dossier auprès de l'école. Cependant, le Comité de Soutien Covid-19 statuera sur votre demande uniquement après que vous aurez reçu une réponse de l'Ambassade, qui devra **obligatoirement** nous être communiquée.

- Les modalités du soutien Covid-19 :
 - L'aide octroyée est fonction du revenu disponible du ménage et peut couvrir une période n'excédant pas deux années. La situation économique du ménage sera donc réévaluée tous les six mois (au mois de novembre et au mois de mai, ou à un intervalle plus fréquent selon les cas et si la situation l'exige) et le niveau de soutien accordé sera reconsidéré. Il pourra être augmenté ou diminué selon les cas.



ÉCOLE DU CENTRE
COLLEGE PIERRE POIVRE

- 50% de l'aide accordée pour l'année scolaire 2021-2022 et éventuellement 2022-2023 prendra la forme d'un prêt sans intérêt, avec un remboursement mensuel échelonné sur une période allant de 5 à 15 ans, à condition d'avoir un enfant toujours scolarisé à l'EDC (ou au LDM), sur un maximum de 10 ans si la scolarité du dernier enfant se termine dans moins de 10 ans, ou un maximum de 5 ans si la fin de la scolarité du dernier enfant est prévue dans moins de 5 ans.
- Le remboursement démarrera seulement un an après que le ménage aura retrouvé un revenu disponible stable et permettant le remboursement.
- Le coût total de la scolarité sera pris en compte (incluant les frais de manuels et fournitures scolaires, frais de photocopies, transport des sorties pédagogiques, assurance accident, RVM, uniformes).
- Section bilingue internationale : une quotité supplémentaire est réclamée pour les élèves optant pour la section bilingue internationale au collège. Un certain nombre de bourses équivalent à cette quotité supplémentaire sera réservé aux élèves éligibles à la section internationale, et dont les parents ne peuvent en assurer temporairement la charge du fait de la crise actuelle.
- Le remboursement du solde des 50% de l'aide financière accordée sera demandé par anticipation en cas de départ de la famille de l'établissement.

Le soutien mis en place par l'École du Centre-Collège Pierre Poivre reflète l'esprit et la décision de tous de vivre de manière solidaire les effets de cette crise. Ce n'est qu'ainsi que nous arriverons ensemble à préserver au mieux la qualité pédagogique et les valeurs de notre établissement.

Cet effort, important et exceptionnel, est consenti par l'ensemble de notre communauté éducative envers les parents les plus affectés. Ceux-ci, en reconnaissance de l'aide apportée, devront nécessairement, en retour, montrer un engagement citoyen de transparence, d'adhésion et de respect des règles. Tout manquement avéré à cet engagement pourra entraîner la suspension immédiate de l'aide et l'exigence de son remboursement total ou partiel.

Louis Denis KOENIG
Membre du Comité de Soutien Covid-19

Sindhu B-BISSESSUR
Membre du Comité de Soutien Covid-19